



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

Compte-rendu du Comité de Direction du jeudi 8 juin 2023 au District de la Loire

Présents : Thierry DELOLME – J Marc ALLEGRE – Yvonne ARGAUD – Mohammed BOUGUERRA – Charles BOULOGNE – M Pierre FOLLEAS – J Louis FOREST – Patrick GADEYNE – Claudette JEANPIERRE – Marc MORETON – Sylvie ODIN – Maurice PELISSIER – J Paul PETIT – Pascal REBAUD – Christian THETIER – Habib TOUNSI – Francis VIDRY

Soit 17 membres présents.

Absents excusés : Michel BARSOTTI – Fabrice BERTHON – Martin BOUCHET – Paul BRIDEAU – Alain CABERLON – Chantal DEGOULANGE – Serge FOURNY – Henri OLAGNIER – Antonio RODRIGUES – Didier ROTA – Michel TEIL

Soit 11 membres absents excusés.

Assistent à la réunion : J Louis COÏA (directeur Administratif), Gérard LAJOIE (commission Ethique), Ludovic PUPIER (commission Technique)

Ouverture de la séance à 18h40.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Comité de Direction du jeudi 20 avril 2023.

Information du Président

Focus sur Paris, Assemblée fédérale du samedi 10 juin 2023. Durant cette assemblée un vote sera effectué pour élire le COMEX. Pour compléter ce dernier, deux candidatures retenues :

- Claude DELGORGE : président du district du Val d'Oise
- Alexandre GOUGNARD : président du district de Gironde

Jusqu'en juin 2024 le COMEX se composera de quatorze membres.

Président par intérim depuis janvier 2023, Philippe Diallo devrait être élu président de la FFF jusqu'en juin 2024.

La loi instaure une participation directe des clubs à l'élection du président de la FFF et du comité exécutif lors de l'Assemblée fédérale électorale, selon la répartition des voix suivante :

- Club amateurs : 33,3%
- Représentants des instances : 33,3% (35% pour les Ligues et 65% pour les districts)
- Clubs professionnels : 33,3%

Pour toutes les autres assemblées, la répartition actuelle est conservée.

Les voix des clubs amateurs et des représentants des instances sont déterminées selon un système de tranches tenant compte du nombre de licences (rapport de : un à quatre).

Club GRP.S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES

Appel interjeté par le club A.S. CHAMBEON MAGNEUX en Ligue Auvergne Rhône-Alpes, contre la décision prise par le Comité de Direction du District de la Loire de Football lors de sa réunion en date du trois février 2023, qui par le biais de son droit d'évocation a annulé les retraits de points de pénalité infligés au classement de l'équipe Séniors D1 du club GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES par la commission des Règlements.

La Commission Régionale d'Appel confirme la décision prise par le Comité de Direction du District de la Loire de Football lors de sa réunion en date du trois février 2023.

A noter toutefois, qu'une erreur a été commise lors de la notification aux clubs concernés, l'omission de la part du District de la Loire de Football, sans préciser les délais et voies de recours (...), souligne la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

Conclusion

La Commission Régionale d'Appel, confirme la décision prise par le Comité de Direction du District de la Loire de Football lors de sa réunion en date du trois février 2023. La commission d'Appel a salué la volonté de transparence du DLF dans le traitement de ce dossier hors norme, avec comme point de départ une incohérence informatique. Actuellement le club A.S. CHAMBEON MAGNEUX devrait se maintenir en championnat départemental D1 sous réserve des procédures en cours.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Bilan des réunions des clubs

Dans le secteur Loire-Sud, soit quatre secteurs : GIER – ONDAINE – PLAINE – STEPHANOIS ; le taux de participation représente 99,96%. Absence de quatre clubs.

A tous les clubs présents

- Une distribution de tablette FMI offerte par le District de la Loire de Football plus sa pochette

- Une distribution d'affiches sur :

- Foot en marchant
- Barème disciplinaire aggravé du District de la Loire de Football, validé par le Comité de Direction en septembre 2022
- Le rôle du délégué de club

Globalement, les clubs ont su participer aux débats puisque le but était de laisser la parole aux dirigeants, présidents, éducateurs... des clubs

Le président du District de la Loire de Football a transmis un document à la présidente de la Commission des Règlements sur : « exemple de formulation de réserves », elle précise qu'elle n'a pas travaillé le sujet. Marc MORETON informe qu'il ne sait pas puisqu'il n'a pas reçu le dossier.

POINT SUR L'AG du 30 JUIN 2023 À MONTBRISON

Le président du District de la Loire de Football a demandé à la présidente de la Commission des Féminines de lui communiquer un nom pour « le trophée féminin » ainsi que la meilleure buteuse, en vain.

Ces informations devaient être relayées au journaliste de la Tribune Le Progrès. Ce dernier a souligné que c'était une excellente idée, mais que le délai lui paraissait trop court, aussi il exigeait des critères concrets, justes et fiables.

Très peu de personnes se sont manifestées pour annoncer au District de la Loire de Football le décès d'un dirigeant de la famille du football.

SUJETS INTERNES

Modalités des invitations pour la finale des séniors

Après moult échanges, il en ressort que toutes les personnes qui possèdent une carte « Ayant Droit » rentrent aux stades gratuitement et ce, pour toutes les Coupes départementales.

La présidente de la Commission Féminines alerte qu'une finale ne pourra pas se jouer sur les quatre prévues. La finale Coupe de la Loire Féminine à huit, se jouera à une date ultérieure à cause d'un dossier disciplinaire. Au vu de ces circonstances, le président du club de l'A.S. ST JUST ST RAMBERT, organisateur des finales féminines a regretté l'annulation de cette finale.

Désignations des représentants du district de la loire de football à l'assemblée générale de ligue

Samedi 24 juin 2023 à Cournon se tiendra l'AG de Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

Faute de candidature venue des clubs, une liste de onze personnes a été établie, avec un manque d'engouement de la part de certains membres du Comité de Direction.

Embauche du CTDA (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage)

Il y a eu un appel à candidature. Deux personnes ont été convoquées pour un entretien.

- un profil ne correspondait pas malgré l'envie.

Résultat, le bureau a pu trouver une solution intermédiaire avec Benoit CHANDELIER. Celui-ci arbitre en Ligue Auvergne Rhône-Alpes, il détient prestance et connaissance dans la matière.

Ce poste n'intéresse pas grand monde, et le bureau n'a aucune visibilité sur du long terme.

C'est une embauche sur un temps partiel avec un contrat de 600H à l'année. L'aspect financier n'a pas été approfondi.

Benoit CHANDELIER dispenserait que la partie formation arbitre.

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes impose un nombre d'heures de formation très important. Un besoin humain devient nécessaire à la Commission des Arbitres, d'où cette proposition hybride.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

L'ensemble du Comité de Direction a voté à l'unanimité.

Embauche d'un(e) éducateur(trice) pour le développement féminin

Pour soulager William VALLAS (Conseiller Départemental en Football d'Animation), il est d'actualité d'embaucher une personne avec un contrat de 450H à l'année.

À ce jour quatre candidat(es) trois filles et un garçon. Les prétendant(es) seront reçu(es) le mardi 20 juin 2023 au District de la Loire de Football, accompagné(es) des membres du bureau, commissions Technique et Féminines, et celle du président. Pas d'objection des membres du Comité de Direction.

Indemnisation des délégués, observateurs, formateurs d'arbitres

Ce sujet a déjà été évoqué au Comité de Direction avec une validation de principe sous réserve de vérifier la faisabilité sans risque fiscal ultérieur. La ligue s'appuie sur une note émanant des services fiscaux de l'Hérault pour valider cette possibilité, le Comité de Direction de Loire se range derrière avis.

Si l'on peut regretter la différence de traitement entre les bénévoles de commission et les personnes chargées d'une mission spécifique externe, il convient de se rendre à l'évidence : le bénévolat se perd ! Le président de la Commission des Arbitres renouvelle la demande pour des indemnités complémentaires pour ces catégories. Après des échanges musclés et vifs verbalement, le Comité de Direction conclut :

- Délégué : + 10 €
- Observateur : + 10 €
- Formateur d'arbitres : + 20 €

Rappel important : l'arbitrage se dégrade à cause du manque de formation en arbitrage et nous avons l'obligation de pérenniser l'encadrement autour des arbitres.

Montant des repas de commissions

Le Comité de Direction avait, sans le formaliser, validé le principe d'un montant de 40€ pour le repas annuel des commissions, avec la possibilité d'inviter les conjoints. Par ailleurs, à l'occasion du Comité de Direction du jeudi 15 décembre 2022 à la délégation du roannais, il avait été décidé que :

« Pour les repas des commissions qui restent une tradition et une récompense méritée pour les bénévoles du District de la Loire de Football, il est cependant demandé qu'ils soient actés et validés par le bureau avant d'être organisés ».

Le président souhaite rappeler ces principes et regrette amèrement une dérive récemment constatée. Certains membres se défendent et invoquent l'augmentation des tarifs. Au final, le trésorier propose une augmentation de 50% de la somme allouée par repas et si toutefois le montant prévu dépasse le prix de base, les convives devront compléter la différence.

Afin de récompenser les personnes qui œuvrent régulièrement dans les animations organisées par le District, le président se réserve le droit d'inviter les bénévoles qui participent aux manifestations du District de la Loire de Football du même montant.

Communication

Maurice Pélissier manifeste son mécontentement. Il n'a pas été prévenu en temps et en heure sur plusieurs points :

- changement d'horaires des compétitions, il a fallu renvoyer toutes les invitations
- les féminines U18 jouaient à huit, puis elles ont joué à onze, en catastrophe il a dû contacter le commercial du partenaire Intersport pour compléter l'équipement des joueuses.
- certaines finales ne se joueront par décisions disciplinaires...
- achats de dotations, et d'équipements sportifs pour rien

Pour finir sur une bonne note, il demande au président s'il peut renouveler l'appareil photo vieillissant en mettant en avant les résultats issus des organismes partenaires ? Accord de la part du président, sans objection des membres du CD.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

VŒUX

Modifications des règlements de la Coupe de la Loire :

Coupe VALEYRE-LEGER : fruit de la concertation à l'occasion des réunions de clubs, le président de la Commission Séniors a apporté quelques modifications sur les deux Coupes, ainsi que sur les articles 24.8 – 32 – 45 – 46 des Règlements Sportifs du District de la Loire de Football. (Voir textes adressés aux clubs)
Coupe Féminines à 11 : Dilemme entre la présidente de la commission des féminines, Yvonne ARGAUD et le vice-président du District de la Loire de Football, chargé du pôle Règlementaire, Marc MORETON.
Elle regrette que les modifications des règlements envoyées le 31 mai 2023, comme demandé, n'ont pas été pris en compte par M. MORETON. Ce dernier soutien ne pas les avoir reçus.

Modifications des compétitions jeunes

- Le président de la Commission des jeunes précise qu'une poule U14 pourrait prendre forme la saison prochaine 2023-2024.
- Un groupe de travail piloté par la commission Technique et le District de la Loire de Football, afin de créer éventuellement une catégorie U17.

Une réunion s'est tenue au District de la Loire de Football avec les vingt-sept clubs potentiellement concernés et intéressés.

De cette réunion se détachent deux options :

Option A : présentée et travaillée par le groupe de travail du district de la Loire de Football avec une poule D1 de douze équipes et une, deux, ou trois poules de (x) équipes suivant le nombre d'inscription au 31 juillet 2023, par match ALLER/RETOUR. La désignation des équipes retenues pour cette poule se faisant suivant les critères présentés.

Option B : trois poules de (x) équipes suivant le nombre d'inscription au 31 juillet 2023, tirées au sort par match ALLER/RETOUR

Élaboration du règlement U17, en prenant celui de la catégorie U16 en y apportant toutes les modifications nécessaires.

Les clubs devaient à se prononcer avant ce Comité de Direction, au final, l'option A se détache nettement avec 8 voix pour et seulement 4 en faveur de l'option B.

C'est donc l'option A qui sera présentée aux clubs et soumise aux votes des clubs à l'occasion de l'AG du 30 juin prochain.

Divers

Sylvie ODIN promue « déléguée de Ligue Auvergne Rhône-Alpes » pour la saison 2023-2024 à partir du mois de septembre 2023. A noter que la Ligue n'accepte pas de candidature masculine cette saison.

Fin de la séance à 22h 30.

Le Secrétaire Général,

P/O Marie-Pierre FOLLEAS


Paul BRIDEAU

Le Président du DLF,



Thierry DELOLME